

Séance extraordinaire
22 novembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mardi 22 novembre 2022 à 19 h30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 1 : Élie Marsan-Gravel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal du directeur général et greffier-trésorier indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 03- **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX RELATIF AUX RÉGLEMENTS NUMÉRO 647-2022 ET 648-2022 – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DOMAINE CARILLON**
- 04- **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RELATIF AUX RÉGLEMENTS NUMÉRO 647-2022 ET 648-2022 – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DOMAINE CARILLON**
- 05- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-11-316

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 19 h 32.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions. Aucune question n'est posée.

La période de questions est close à 19 h 32.

2022-11-317

03- **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX RELATIF AUX RÉGLEMENTS NUMÉRO 647-2022 ET 648-2022 – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DOMAINE CARILLON**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 647-2022 relatif à des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu par résolution numéro 2022-11-313 le 2 novembre 2022 ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 648-2022 relatif à des travaux de pavage et services professionnels pour la rue projet « des Merisiers » par résolution numéro 2022-11-314 le 2 novembre 2022 ;

ATTENDU la proposition de services professionnels et honoraires déposée dans le cadre de la demande de prix numéro MSM TP-2022-13 pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc au domaine Carillon ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à **Les Services EXP inc.** pour un montant n'excédant pas 75 060 \$ plus taxes applicables pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc au domaine Carillon tel qu'indiqué à l'annexe A de la soumission déposée dans le cadre de la demande de prix numéro MSM TP-2022-13 ;

DE POURVOIR au paiement de la moitié de cette dépense en l'affectant à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 647-2022 autorisant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 085 453 \$;

DE POURVOIR au paiement de la moitié de cette dépense en l'affectant à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 648-2022 autorisant des travaux de pavage pour la rue projet « des Merisiers » et prévoyant un emprunt n'excédant pas 239 505 \$;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-11-318

04- OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RELATIF AUX RÉGLEMENTS NUMÉRO 647-2022 ET 648-2022 – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DOMAINE CARILLON

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 647-2022 relatif à des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu par résolution numéro 2022-11-313 le 2 novembre 2022 ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 648-2022 relatif à des travaux de pavage et services professionnels pour la rue projet « des Merisiers » par résolution numéro 2022-11-314 le 2 novembre 2022 ;

ATTENDU la proposition de services professionnels et honoraires déposée le 22 septembre 2022 par NCL Envirotek Inc. pour la préparation d'une étude géotechnique relative à des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc au domaine Carillon ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à **NCL Envirotek inc.** pour un montant n'excédant pas 9 500 \$ plus taxes applicables pour la préparation d'une étude géotechnique relative à des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc au domaine Carillon tel qu'indiqué à l'offre de services numéro GTS-022-3370 déposée par monsieur David Giguère, ingénieur, le 22 septembre 2022 ;

DE POURVOIR au paiement de la moitié de cette dépense en l'affectant à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 647-2022 autorisant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le 1^{er} rang et la rue Beaulieu, voirie et travaux connexes et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 085 453 \$;

DE POURVOIR au paiement de la moitié de cette dépense en l'affectant à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 648-2022 autorisant des travaux de pavage pour la rue projet « des Merisiers » et prévoyant un emprunt n'excédant pas 239 505 \$;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 33.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions. Aucune question n'est posée.

La période de questions est close à 19 h 33.

2022-11-319

07- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier

Appuyé par madame Karine Séguin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 33.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier